

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1092 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 16, substituer aux mots : « ces sociétés »

les mots : « les sociétés mentionnées au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

NB : La présente rectification porte sur l'exposé sommaire.